



2 co-acquéreurs qui paie la taxe foncière ?

Par **Kempton**, le 14/01/2012 à 11:15

Bonjour,

J'ai co-acquis un appartement avec un ami.

C'est moi qui l'habite et j'ai acquis 51 % de l'appartement, lui, 49 %.

J'ai payé la taxe foncière mais il vient de recevoir aussi une demande de payer la taxe foncière.

Est-ce normal ?

Devons-nous payer deux fois la taxe foncière pour le même appartement ?

D'avance, merci de votre aide.

Par **janus2fr**, le 14/01/2012 à 12:02

Bonjour,

Vous êtes propriétaires en indivision, c'est donc l'indivision qui est redevable de la taxe foncière. Le fisc pouvant demander à l'un ou à l'autre de régler la taxe, mais pas aux deux, il doit s'agir d'une erreur.